Le 31 janvier 2025

PAR COURRIEL : consultations@finances.gouv.qc.ca

Monsieur Eric Girard, M.A.N.
Ministre des Finances
Ministère des Finances
390, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4

Objet : Priorisation du financement pour la justice civile et familiale dans le budget 2025-2026

Monsieur le Ministre,

La Société des plaideurs demande au gouvernement du Québec de consacrer des ressources supplémentaires au système de justice civile et familiale dans le budget 2025-2026, afin de favoriser l'accessibilité de la justice et la primauté du droit au bénéfice de l'ensemble de la population québécoise.

Pourquoi le système de justice civile et familiale est-il important ?

D'une manière générale, le système judiciaire traite trois grands types d'affaires : les poursuites pénales, les litiges civils et les affaires familiales. Bien qu'un système de justice pénale efficace et doté de ressources suffisantes est essentiel au maintien d'une société juste et démocratique, La Société des plaideurs souhaite souligner qu'il en va de même pour le système de justice civile et familiale, lequel traite les enjeux qui touchent directement les personnes, les familles, les organisations et les entreprises. Son bon fonctionnement est essentiel au maintien d'une société pacifique et démocratique ainsi qu'à la santé de notre économie. Presque tous les Canadiens connaîtront au moins un enjeu de justice civile ou familiale au cours de leur vie[1]. Le système de justice civile et familiale résout ces litiges entre les personnes, les entreprises et les gouvernements de manière juste et équitable. La résolution ou l'absence de résolution de ces litiges par le système de justice peut changer le cours de la vie d'un individu – en affectant sa santé, sa famille, son travail ou ses finances – et avoir un impact sur la croissance économique.

Quel est le problème ?

Malheureusement, les délais sont devenus endémiques dans le système de justice civile et familiale du Québec. Trop nombreux sont les québécois.es, leurs familles (incluant les enfants) et les entreprises et organisations qui attendent des mois ou des années pour que des litiges civils, commerciaux et familiaux, même les plus simples, soient entendus et tranchés par les tribunaux[2]. Ces longs délais dans l'administration de la justice constituent un obstacle majeur à l'accès à la justice pour les québécois.es. L'accès à la justice en temps opportun peut faire la différence entre avoir un toit sur la tête, mettre de la

1 Trevor C.W. Farrow *et al.*, « Les problèmes juridiques de la vie quotidienne et le coût de la justice au Canada : Rapport général » (2016).

2 Sean Fine, « Canada's civil courts are a mess. What will it take to ensure justice is done faster? » *The Globe and Mail* (20 septembre 2024).

nourriture sur la table, être à l'abri d'un.e ex-conjoint.e violent.e, poursuivre les activités d'une entreprise – ou non. Justice différée est justice refusée, et pour beaucoup d'individus, les conséquences d'une justice différée bouleversent leur vie à tout jamais. Les délais dans le système judiciaire compromettent l'accès à la justice, nuisent à la primauté du droit, ont un impact sur l'économie[3] et sapent la confiance du public dans l'administration de la justice.

Comment le gouvernement peut-il contribuer à résoudre ce problème ?

Le système de justice civile et familiale est sous-financé et des investissements supplémentaires sont nécessaires. Nous craignons que les réductions des dépenses publiques et le gel du recrutement dans la fonction publique n'aggravent la situation, qui est déjà critique. À défaut de plus d'investissements dans le système judiciaire, les délais et les engorgements ne pourront tout simplement pas être résorbés et continueront d'augmenter. Le ministère de la Justice du Québec a adopté un Plan stratégie 2023-2027 qui nécessite un financement adéquat pour atteindre ses objectifs.

La Société des plaideurs encourage votre gouvernement à donner la priorité au financement du système de justice civile et familiale dans le budget 2025-2026 afin de favoriser l'accessibilité de la justice et la primauté du droit au bénéfice de l'ensemble de la population québécoise.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de présenter ces observations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération respectueuse.

Me Darryl A. Cruz
Président
McCarthy Tétrault
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau MZ400
Montréal (Québec) H3B 0A2
Tél. : 416.601.7812
dcruz@mccarthy.ca

Me Sébastien C. Caron, Ad. E., IAS.A
Président, Comité consultatif du Québec
LCM Avocats inc.
2700 – 600, boulevard de Maisonneuve O.
Montréal (Québec) H3A 3J2
Tél. : 514.375.2680
scaron@lcm.ca

Lien :

1. La Société des plaideurs, *N'attendons plus. Il est temps d'agir.* (29 juin 2023)

Copie conforme à : Monsieur Simon Jolin-Barrette, M.A.N., Ministre de la Justice
Me Vicki White, Chef de la direction, La Société des plaideurs

[3] Voir Carolyn Gruske, « Court delays hamper dispute resolution » *Lexpert* (23 novembre 2023); Zena Olijnyk, « Justice delayed equals justice denied for commercial disputes » *Lexpert* (21 novembre 2024).

Pour en savoir plus sur La Société des plaideurs

Établie en 1963, La Société des plaideurs est un organisme à but non-lucratif représentant environ 5,500 divers.es avocat.e.s et étudiant.e.s partout au Canada – unis dans leur vocation de plaideurs. En tant que principale association nationale d'avocat.e.s plaidant.e.s au Canada, La Société des plaideurs a pour mandat de créer une communauté de plaideurs qui visent l'excellence dans tous les aspects de la profession. Nous le faisons, notamment, en offrant une formation professionnelle exceptionnelle sur les techniques de plaidoiries, en publiant des rapports faisant état de pratiques modèles et en encourageant le mentorat et la collégialité parmi les avocat.e.s. En tant que porte-parole des avocat.e.s dans le système judiciaire, nous nous consacrons également à la promotion d'un système judiciaire équitable et accessible et d'un barreau fort, indépendant et courageux. La Société des plaideurs intervient devant les tribunaux dans des causes qui ont un impact sur la profession, et elle fait des représentations aux gouvernements, régulateurs ou autres organisations sur des questions qui touchent l'accès à la justice, l'administration de la justice, la pratique du droit par les avocat.e.s, l'équité, la diversité, l'inclusion et la réconciliation avec les peuples autochtones dans le système judiciaire et la profession juridique. Pour plus d'informations sur La Société des plaideurs, veuillez visiter notre site web au https://www.advocates.ca/LSP/.